



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cumul d'emplois

Question écrite n° 63309

Texte de la question

M. Patrick Delnatte demande à M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat de bien vouloir lui communiquer le nombre d'autorisations de cumul d'activité dispensées en application du décret de loi de 1936 en faveur des fonctionnaires d'Etat exerçant dans le département du Nord. Il en effet souhaitable d'avoir la connaissance la plus fine de ces activités annexes dont le contrôle se doit d'être effectué régulièrement. Il serait intéressant que ce comptage puisse être effectué par administration, et donc concerner l'ensemble des ministères.

Texte de la réponse

Les autorisations de cumul d'activités sont délivrées, au sein des administrations de l'Etat, par les services chargés de la gestion du personnel, en application des dérogations définies par le décret-loi du 29 octobre 1936 relatif aux cumuls de retraites, de rémunérations et de fonctions. Il n'existe pas de statistiques retraçant, au niveau départemental, régional ou national, le nombre et l'objet des autorisations délivrées par chaque autorité gestionnaire de personnel. En revanche, chacune de ces autorités doit être en mesure de déterminer le nombre des autorisations qu'elle a délivrées. Il convient d'observer que, par ailleurs, les dérogations relatives à la production d'une oeuvre scientifique, littéraire ou artistique et à l'exercice d'une profession libérale par certains membres du corps enseignant ne sont pas soumises à l'autorisation de l'administration dont relève l'agent.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63309

Rubrique : Fonction publique de l'Etat

Ministère interrogé : fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : fonction publique et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3792

Réponse publiée le : 26 novembre 2001, page 6798